

Les Cahiers de droit

Mot du directeur

Jean-Charles Bonenfant



Volume 11, Number 3, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004834ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004834ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonenfant, J.-C. (1970). Mot du directeur. *Les Cahiers de droit*, 11(3), 405–405.
<https://doi.org/10.7202/1004834ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1970

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Mot du directeur

C'est en décembre 1954 que paraissait la première livraison des Cahiers de Droit fondés par les étudiants en droit de l'Université Laval, et c'est avec une certaine fierté que j'ai retrouvé mon nom dans le comité des patrons. Je ne m'imaginai certes pas à cette époque que je deviendrais un jour directeur de cette publication dont tout de même je n'ai jamais cessé de parcourir les pages avec toutefois l'éclectisme d'un bibliothécaire. Je n'avais tout de même pu m'empêcher de constater la vie nouvelle qu'avaient connue les Cahiers lorsque, à l'automne de 1965, M. Ernest Caparros, en prit la direction. Pendant cinq ans, il leur a consacré d'innombrables heures et il a réussi à donner à la revue par la qualité des articles publiés aussi bien que par sa toilette typographique un prestige dont bénéficie la faculté de Droit. Signalons en particulier les magnifiques numéros spéciaux qu'il a préparés en faisant appel non seulement à des juristes, mais aussi, comme cela se doit à notre époque, à des spécialistes des autres sciences humaines. Au nom de tous les collègues de la faculté de Droit et au nom de quelques générations d'étudiants, je remercie M. Caparros du travail qu'il a accompli. Dans la tâche que j'entreprends, je compte sur ses conseils, et ce sera pour moi une réussite, si avec l'aide de tous, je suis capable de maintenir les Cahiers au niveau où il les a élevés.

Jean-Charles BONENFANT